



Raizet, le 12 Mars 2025

MoMaké

Kitan sé jandam-la ké jijé menm !

Le mardi 10 mars 2025, le journal Médiapart publie une enquête concernant l'Affaire Claude Jean-Pierre. Pour rappel, ce retraité surnommé Klodo, a trouvé la mort après un contrôle routier. Deux gendarmes se sont montrés particulièrement violents. Les rapports médicaux feront état de deux vertèbres cervicales fracturées, le rendant tétraplégique.

Une vidéo montrant l'extraction violente et inappropriée a largement circulé. Sans équivoque, il est évident que l'action des gendarmes a causé la mort de Claude Jean-Pierre.

Depuis 4 ans, la famille, le Kolèktif kont vyolans a jandam, les militants et les citoyens exigent qu'une enquête soit menée, qu'un procès soit tenu, que ces gendarmes soient mis face à leurs responsabilités. Au lieu de cela, il semble évident que l'institution judiciaire protège les gendarmes Boyer et Charlier. Dès 2021, le juge d'instruction Xavier Sicot s'est posé en défenseur de ces derniers.

L'enquête de Médiapart met en exergue une information dérangeante : par deux fois, les magistrats chargés de l'instruction ont commandé des expertises afin d'établir si une erreur médicale émanant soit des pompiers du SDIS soit du CHU ne serait pas la cause du décès. Dans le même temps, les gendarmes n'ont été entendus qu'au tout début de l'affaire. Faut-il comprendre que ceux qui rendent la justice en Guadeloupe, estiment que seuls les Guadeloupéens doivent rendre des comptes ? La justice en Guadeloupe octroie-t-elle un permis de tuer aux gendarmes ?

Aucune société ne peut prospérer sur l'injustice. Les Gendarmes Boyer et Charlier doivent répondre de leurs actes ! L'ANG soutient la famille de Claude Jean-Pierre, Fatia et Christophe dans leur combat qui concerne tous les Guadeloupéens. JISTIS POU KLODO !

